

SIES - L'emploi d'enseignement et de recherche dans les sites contractuels



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

COMUE Languedoc-Roussillon Universités

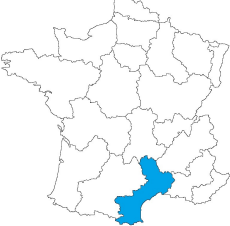
Annexe n°4 à la NI du SIES
n°19.11 - Juillet 2019

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, quasiment tous les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MESRI se sont regroupés en COMUE et associations d'établissements (ou sites contractuels, *annexe*), sur un territoire donné, autour d'un projet de formation et de recherche partagé. S'y sont rajoutés certains organismes de recherche, fondations et écoles.

La présente fiche de site contractuel fournit un état de l'emploi d'enseignement et de recherche impliqué dans le site, selon le périmètre en vigueur en février 2019 (*Sources*), y compris les personnels des organismes affectés à des unités mixtes.

Les statistiques présentées consolident les données de quatre dispositifs de collecte, selon le type d'établissement concerné : EPSCP (enseignants et BIATSS), organismes de recherche, Écoles et instituts hors tutelle MESRI et enfin les fondations de coopération scientifique (FCS), voir annexe.

L'emploi d'enseignement et de recherche regroupe l'ensemble des personnes travaillant comme enseignants, apportant un soutien à l'enseignement et/ou travaillant sur des projets de recherche et de développement (enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens...), que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

<p>COMUE Languedoc-Roussillon Universités Décret n° 2015-127 du 5 février 2015 modifié</p> 	<p>Membres : Université de Montpellier Université Montpellier 3 Université de Perpignan Université de Nîmes Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM) Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro) Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) Institut de Recherche pour le Développement (IRD)</p>
--	---

1. Effectifs d'enseignement et de recherche à fin 2017

Languedoc-Roussillon Universités

Catégorie	Type d'établissement déclarant ¹	Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien	Emploi d'enseignement et de recherche		
		Chercheurs, enseignants ²	Ingénieurs de recherche (IGR) ³	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble		Effectifs totaux	% dans le site	dont : structures et établissements dépendant du site à titre principal
Personnels permanents + non-permanents	EPIC et EPST	2 226	364	247	2 837	1 601	4 438	40	4 392
	FCS	-	-	-	-	-	-	-	-
	EPSCP	2 765	129	798	3 692	2 734	6 426	58	6 426
	Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ⁴	100	-	34	134	39	173	2	173
	Total site contractuel	5 091	493	1 079	6 663	4 374	11 037	100	10 991
dont personnels permanents	EPIC et EPST	1 924	274	-	2 198	1 183	3 381	40	3 346
	FCS	-	-	-	-	-	-	-	-
	EPSCP	2 671	69	-	2 740	2 203	4 943	59	4 943
	Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ⁴	77	-	-	77	24	101	1	101
	Total site contractuel	4 672	343	-	5 015	3 410	8 425	100	8 390

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

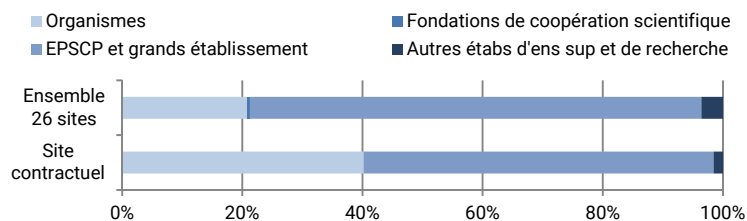
Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

La COMUE Languedoc-Roussillon Universités compte 11 040 personnels de recherche et d'enseignement, permanents ou non permanents : 5 090 chercheurs et enseignants-chercheurs, 1 080 doctorants et ATER rémunérés, 490 IGR et

4 370 personnels de soutien, dont 3 630 ITA-ITRF (hors IGR). Sur les 11 040 personnes, **10 990 dépendent du site à titre principal** (cf : note d'information n°19.10) et 50 travaillent dans des structures rattachées principalement à un autre site.

Les effectifs totaux se répartissent en : 4 440 dans les organismes, 0 dans les FCS, 6 430 dans les EPSCP et 170 dans les autres établissements d'enseignement supérieur. Relativement à la moyenne nationale de l'enseignement et de la recherche publics, la **COMUE Languedoc-Roussillon Universités** comporte davantage d'effectifs dans les organismes de recherche (EPIC et EPST).

Répartition de l'emploi scientifique selon le type d'établissement



2. Effectifs d'enseignement et de recherche à fin 2017

Languedoc-Roussillon Universités

Personnels permanents et non-permanents		Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien		Ensemble des personnels
Type d'établissement déclarant ¹	Etablissement déclarant	Chercheurs, enseignants ²	Ingénieurs de recherche (IGR) ³	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble	Effectifs	dont ITA, ITRF et contractuels assimilés	
EPIC et EPST	CIRAD	569	-	50	619	167	167	786
	CNES	-	-	4	4	-	-	4
	CNRS	882	165	104	1 151	683	683	1 834
	INRA	219	87	48	354	333	333	687
	INSERM	199	21	26	246	151	151	397
	IRD	322	59	5	386	228	228	614
	IRSTEA	35	32	10	77	39	39	116
EPSCP	COMUE LANGUEDOC-ROUSSILLON UNIV.	-	2	-	2	36	34	38
	MONTPELLIER	1 720	83	560	2 363	1 598	1 245	3 961
	MONTPELLIER 3	546	12	107	665	536	317	1 201
	MONTPELLIER ENSC	42	2	30	74	59	52	133
	NIMES	89	2	23	114	82	58	196
	PERPIGNAN	368	28	78	474	423	318	897
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche⁴		100	-	34	134	39	-	173
Total site contractuel		5 091	493	1 079	6 663	4 374	3 625	11 037

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES - DGRH

3. Les principales structures où les organismes de recherche rémunèrent des personnels en 2017

Personnels permanents et non-permanents

Languedoc-Roussillon Universités

Unité de recherche	EPSCP, CHU-CLCC, écoles tutelles de la structure	Organismes impliqués	Personnels rémunérés par eux
UMR AGAP	M SUP AGRO	CIRAD, INRA	311
INSTITUT DE GÉNÉTIQUE HUMAINE	MONTPELLIER	CNRS, INSERM	165
INSTITUT DE GÉNOMIQUE FONCTIONNELLE	MONTPELLIER	CNRS, INSERM	163
INSTITUT DE CHIMIE MOLÉCULAIRE ET DES MATÉRIAUX - INSTITUT CHARLES GERHARDT MONTPELLIER	ENS CHIM. MONTPELLIER, MONTPELLIER	CNRS	139
INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉVOLUTION DE MONTPELLIER	EPHE PARIS, MONTPELLIER	CIRAD, CNRS, IRD	136
CENTRE D'ÉCOLOGIE FONCTIONNELLE ET ÉVOLUTIVE	EPHE PARIS, MONTPELLIER, MONTPELLIER 3	CNRS, INRA, INSERM	135
MIVEGEC	MONTPELLIER	CNRS, INSERM, IRD	124
INSTITUT DE GÉNÉTIQUE MOLÉCULAIRE DE MONTPELLIER	MONTPELLIER	CNRS, INSERM	118
UMR ASTRE	sans	CIRAD, INRA	117
LABORATOIRE D'INFORMATIQUE, DE ROBOTIQUE ET DE MICROÉLECTRONIQUE DE MONTPELLIER	MONTPELLIER	CNRS	102
LABORATOIRE CHARLES COULOMB	MONTPELLIER	CNRS	98
MARBEC	MONTPELLIER	CNRS, IRD	95
CENTRE DE RECHERCHE EN BIOLOGIE CELLULAIRE DE MONTPELLIER	MONTPELLIER	CNRS, INSERM	94
UMR BGPI	sans	CIRAD, INRA	92
INSTITUT DE RECHERCHE EN CANCÉROLOGIE DE MONTPELLIER	MONTPELLIER	CNRS, INSERM	92

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site

Source MESRI-SIES : enquête auprès des organismes, RNSR

4. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire à fin 2017

Languedoc-Roussillon Universités

Permanents et non-permanents					Répartition par domaines disciplinaires ERC (% en ligne) ¹		
Type d'établissement déclarant ²	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue ³	%	Ecart / 26 sites ⁴		Sciences du Vivant et Environnement ⁵	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales ⁶
EPIC et EPST	2 473	41	20		68	23	9
FCS	-	-	0		-	-	-
EPSCP	3 354	56	16		28	30	42
Orientation recherche/enseignement ⁷ :							
uniquement enseignement	466				69	26	5
uniquement recherche	345				18	36	46
médecine et odontologie	270				100	-	-
enseignement et recherche	2 273				51	33	16
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁸	134	2	3		78	-	22
Total site contractuel	5 961	100			46	26	28
Ecart / 26 sites ⁴					18,4	-11,6	-6,8

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

2. voir Annexe et définitions

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

4. total 26 sites sans double compte

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

5. yc Sciences Médicales

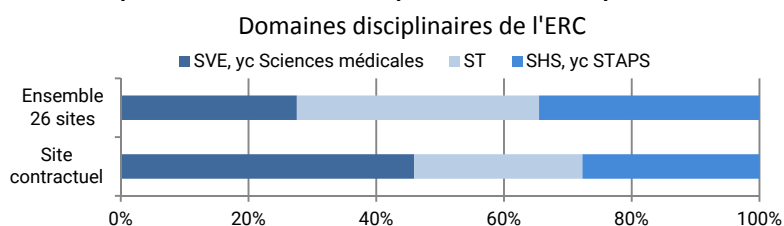
6. STAPS incluses

7. Orientation : recherche - DC et contractuels LRU non enseignants ; enseignement - 2nd degré, Lecteurs, Maîtres de langues

8. hors personnels d'enseignement, sans activité de recherche

Relativement à la structure nationale de l'enseignement et de la recherche publics, la COMUE Languedoc-Roussillon Universités est bien davantage orientée vers le domaine disciplinaire « Sciences du Vivant et Environnement ». Cela tient à l'orientation disciplinaire des organismes de recherche, dans une moindre mesure, à celle des EPSCP, et enfin, à la place plus importante des organismes dans le site, par rapport à la moyenne nationale.

Répartition des chercheurs par domaines disciplinaires



5. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire et établissement, en 2017

Languedoc-Roussillon Universités

Permanents et non-permanents			Domaines disciplinaires ERC ¹		
Type d'établissement déclarant ²	Etablissement déclarant	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue ³	Sciences du Vivant et Environnement ⁴	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales ⁵
EPIC et EPST	CIRAD	619	394	125	100
	CNES	4	2	2	-
	CNRS	986	607	333	46
	INRA	267	169	70	28
EPSCP	MONTPELLIER	2 143	836	791	516
	MONTPELLIER 3	610	10	16	584
	MONTPELLIER ENSC	72	4	64	4
	NIMES	107	18	17	72
	PERPIGNAN	422	74	116	232
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁶		134	104	-	30
Total site contractuel		5 961	2 739	1 570	1 652

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

2. voir Annexe et définitions

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

4. yc Sciences Médicales

5. STAPS incluses

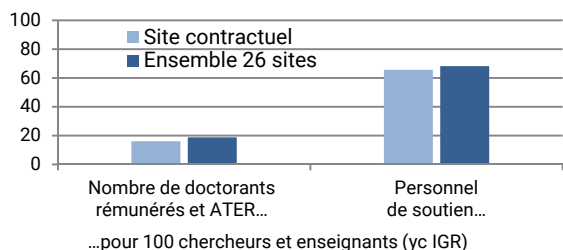
6. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

La COMUE Languedoc-Roussillon Universités compte 16 doctorants et ATER pour 100 chercheurs et enseignants et 66 personnels de soutien (hors IGR). Pour les doctorants et ATER, c'est un peu moins que dans l'ensemble des 26 sites contractuels ; il en va de même pour les personnels de soutien.

Indicateurs sur l'emploi scientifique à fin 2017



Sources et méthodes

Site contractuel

Les sites contractuels correspondent aux 19 COMUE et 7 associations d'établissements selon le périmètre en vigueur encore en février 2019 et avant certaines modifications de périmètres (création de l'Institut Polytechnique de Paris,...). Les informations complètes sur le cadre juridique de ces regroupements ainsi que leurs établissements membres ou associés sont accessibles depuis : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid94756/les-regroupements-universitaires-et-scientifiques-une-coordination-territoriale-pour-un-projet-partage.html%20-%20Liste_des_etablissements_membres_des_COMUE_et_des_associations

Quatre dispositifs de collecte consolidés

1. Enseignants des EPSCP : source DGRH (RHSUP-Info, enquête sur les enseignants non permanents), calculs SIES

Enseignants permanents : enseignants-chercheurs et corps assimilés, yc en santé, PRAG, en activité, surnombre ou détachement entrant. Les personnels détachés sortants, en disponibilité ou en position de congés sont exclus.

Enseignants non-permanents : Doctorants contractuels avec ou sans mission d'enseignement, ATER, enseignants invités, lecteurs et maîtres de langues, contractuels LRU, enseignants contractuels sur emplois vacants du second degré.

Sont exclus les personnels temporaires des disciplines médicales et odontologiques et les enseignants associés à mi-temps (qui sont tenus d'avoir une autre activité principale d'enseignement ou de recherche, souvent dans un autre établissement ESR).

2. BIATSS des EPSCP : source DGRH (annuaire Poppee ITRF, enquête Agents non titulaires), calculs SIES. Sont comptés les personnels titulaires et les contractuels sur missions permanentes.

3. L'enquête pilote du SIES sur l'emploi d'enseignement et de recherche rémunéré dans les structures et implantations des organismes.

L'enquête interroge les 17 principaux organismes : les 8 EPST (CNRS, IFSTTAR, INED, INRA, INRIA, INSERM, IRD et IRSTEA), 7 EPIC (BRGM, CEA-civil, CIRAD, CNES, IFPEN, Ifremer et ONERA) et les instituts Curie et Pasteur-Paris. Elle recueille des données d'emploi **au niveau des unités de recherche (et de service et de recherche) des organismes, chaque unité, laboratoire, étant alors affectée par l'organisme à un ou plusieurs sites contractuels** (tableau 1, ligne EPST et EPIC). Notamment, les effectifs de l'organisme affectés dans des unités sous tutelle d'une université membre d'un site sont réputés relever de ce site, même si l'organisme n'en est pas membre officiel. A noter que **les sites déclarés par les organismes ont été vérifiés avec les informations disponibles dans le répertoire national des structures de recherche (RNSR)**. Les personnels rémunérés sont

6. Effectifs de doctorants rémunérés et ATER

Languedoc-Roussillon Universités

Type d'établissement déclarant	Nombre de doctorants rémunérés et ATER	% doctorants / total chercheurs et enseignants ¹	% doctorants, ensemble 26 sites
EPIC et EPST	247	9	11
FCS	-	-	47
EPSCP	798	22	21
Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ²	34	25	26
Total	1 079	16	19

1. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; IGR inclus

2. hors personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

ainsi comptés dans leur structure d'affectation principale et le site correspondant ; y compris ceux mis à disposition au sein d'un autre organisme (ex : personnels du CNRS en MAD dans une unité INSERM), et hors personnels sans affectation ou en détachement.

Les données par site contractuel ne sont pas encore disponibles pour le CEA, l'Institut Curie et l'Inria.

4. Écoles hors tutelle MESRI (majoritairement publiques, mais aussi privées, hors Ecoles relevant de la culture – architecture, ...), **fondations de coopération scientifique (FCS), et ANSES**, pourvu qu'ils soient membres des (ou associés aux) sites : les données proviennent de l'enquête RD 2016 du SIES.

Pour les établissements déclarant des implantations dans plusieurs académies, seuls les effectifs rémunérés de l'académie ont été comptés. Les FCS financent des postes principalement en universités, surtout des doctorants.

En raison de l'objectif de l'enquête R&D, les personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement (sans activité de recherche) ne sont pas comptés. A l'inverse, certains enseignants actifs dans plusieurs établissements/écoles sont susceptibles d'avoir été comptés plusieurs fois. La résultante de ces deux biais opposés peut être une légère surestimation ou sous-estimation des effectifs. Les résultats pourraient être affinés à l'aide d'un dispositif plus adapté.

Enfin, les personnels des Centres hospitalo-universitaires (CHU) et des centres de lutte contre le cancer (CLCC) n'ont pas été comptés en tant que tels. En effet, une part importante des enseignants est constituée d'enseignants universitaires déjà recensés par la DGRH.

Définitions

Chercheurs : Conformément aux règles internationales du manuel de Frascati, il s'agit des chercheurs et ingénieurs de R&D travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux. Ils incluent également les doctorants financés pour leur thèse et les personnels de haut niveau ayant des responsabilités d'animation des équipes de chercheurs.

Domaines disciplinaires d'enseignement et de recherche de l'European Research Council (ERC) : ces domaines correspondent aussi à ceux de la nomenclature du HCERES. Les chercheurs ayant une activité de pilotage de R&D sont répartis selon les disciplines de leur unité ou de leur organisme.

Emplois non-permanents au sein des organismes : CDD, contrats aidés, vacataires et volontaires civils et militaires, hors fonctionnaires accueillis, voir l'Etat de l'emploi scientifique, synthèse et chapitre III.

Pour en savoir plus : L'Etat de l'emploi scientifique – édition 2018

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, « statistiques et analyses »